

OAP Les Cordeliers & Chalus

UD

UC

UB

UA

UB

AU1

Cordeliers

UD

Np

UC

UB

UD

Np

UCp1

Np

Alpes-de-Haute-Provence
Commune de FORCALQUIER

- PLAN LOCAL D'URBANISME -
Révision du PLU

PLAN DE ZONAGE **5.6**
CENTRE VILLE **1/1250**

Révision du Plan Local d'Urbanisme prescrite par délibération du Conseil Municipal du 25 février 2016

Projet arrêté par Délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2018

APPROBATION : Vu, pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal approuvant le document en date du 11 juillet 2019

LE MAIRE
Gérard AVRIL

LE MAIRE
Gérard AVRIL

23 octobre 2007 Approbation
05 octobre 2010 Première modification
07 février 2012 Première modification simplifiée
11 février 2013 Deuxième modification simplifiée

Juillet 2019 FORPL3 - APPROBATION DE PROJET

Proposé par : Ph. SAUNIER - RUB S. CHALABROG - ARBY - NATURALIA - J. MARTINEZ - architectes-urbanistes 15, rue du Ciq Marseille 13001

Zones Urbaines

- UA Centre ancien et faubourg proche
- UB Extension immédiate de la ville ancienne
- UBc Emprise du camping
- UC Poursuite de la ville : habitat et équipement
- UCp Poursuite de la ville : enjeux patrimonial et paysager
- UD Urbanisation discontinue
- UF Urbanisation discontinue peu dense
- UT Accueil touristique et de loisirs
- UE Zone d'activité

Zones à Urbaniser

- AU1 A urbaniser
- AU2 A urbaniser ouverture subordonnée
- AU1e A urbaniser réservée aux activités

Zones Agricoles

- A Zone agricole
- Ae Zone agricole enjeux agronomique, biologique ou économique
- Ap Zone agricole qualité des sites et des paysages

✗ Bâtiments agricoles pouvant changer de destination en habitation

Zones Naturelles

- N Naturelle et forestière
- Ns Naturelle et forestière de pleine nature
- Np Naturelle et forestière qualité des sites et des paysages
- Npdm Cimetière dont site classé
- Nr Naturelle et forestière ripisylves et haies arbustives

✗ Bâtiments agricoles pouvant changer de destination en habitation

Secteur de taille et de capacité d'accueil limités dans les zones naturelles et forestières

- Nh Urbanisation limitée admise nouvelles constructions
- Ne Equipements publics et activités
- Nec Aire d'accueil des gens du voyage
- Net Accueil d'activités et d'hébergements touristiques

Espaces boisés classés

- Esaces boisés classés
- Terrains cultivés à protéger

Emplacements Réservés

- Emplacement Réservé
- N° d'opération
- Largeur d'emprise

Paysage

- ★ Eléments remarquables à protéger (L.151-19)
- ★ Cabanons ou constructions agricoles n'ayant pas vocation à changer de destination agricole ni à s'agrandir (L.151-19)

Paysage

- Indication des réseaux de haies arbustives (L151-23)
- Indication des réseaux de canaux, fossés, noues (L151-23)

Indications graphiques

- Délimitation des OAP
- Recul aux grandes voies L. 111-1-4

0 25 50 75 m

* Origine DGFIP Cadastre © Droits de Etat réservés © 2016 *

